

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 457

présenté par

Mme Bassire, Mme Froger, M. Molac, M. Pancher, M. Saint-Huile, M. Jean-Louis Bricout,
M. Naegelen, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Colombani, M. de Courson, Mme Descamps,
M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Morel-À-L'Huissier, M. Panifous et M. Taupiac

ARTICLE 20

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.